



Troisième Commission permanente
Démocratie et droits de l'homme

C-III/113/DR-am.1
23 septembre 2005

**L'IMPORTANCE DE LA SOCIETE CIVILE ET SON INTERACTION AVEC LES PARLEMENTS
ET AUTRES ASSEMBLEES ELUES DEMOCRATIQUEMENT POUR L'EVOLUTION
ET LE DEVELOPPEMENT DE LA DEMOCRATIE**

***Première série d'amendements à l'avant-projet de résolution révisé présentés par la
délégation de l'Inde***

PREAMBULE

Alinéa 7

Supprimer l'alinéa existant.

Alinéa 10

Modifier l'alinéa existant comme suit :

10) *saluant* l'importance d'une interaction ~~et d'échanges~~ féconde entre parlements et société civile, particulièrement pour faciliter le rapprochement entre associations locales diverses et administrations publiques, organisations du secteur public, entreprises privées et population,

Alinéa 11

Modifier l'alinéa existant comme suit :

11) *consciente* de l'existence de forces pouvant miner la démocratie en réprimant ou manipulant la société civile, qui émanent soit de gouvernements intolérants, soit d'idéologies intolérantes venues d'en bas (intolérance et fondamentalisme religieux, terrorisme et autres idéologies antidémocratiques, ~~anciennes et nouvelles formes de~~ racisme, ~~de~~ xénophobie, ~~d'~~antisémitisme, ~~d'~~islamophobie, ~~et de~~ fascisme et engagement révolutionnaire extrême reposant sur la haine et la violence),

DISPOSITIF

Paragraphe 1

Modifier le paragraphe existant comme suit :

1. *affirme* que l'interaction et les échanges entre société civile et parlements et autres assemblées démocratiquement élues non seulement contribuent à l'éradication de la pauvreté mais aussi permettent aux **groupes/secteurs défavorisés de la société de se prendre en charge** ~~aux plus pauvres des pauvres de prendre part à la vie démocratique normale de leur pays;~~

Paragraphe 3

Modifier le paragraphe existant comme suit :

3. *invite* les parlementaires du monde entier à lancer et mettre en oeuvre des projets propres à faciliter la participation du public **et l'éducation des jeunes, des hommes et des femmes**, ~~y compris des jeunes, et l'éducation des femmes et des hommes à la démocratie que cette participation engendrera~~, éclairant ainsi la société civile sur le mode de fonctionnement et les fonctions des assemblées et sur l'importance de la participation des citoyens pour la pérennité des démocraties;

Paragraphe 4

Modifier le paragraphe existant comme suit :

4. *invite en outre* les parlements à développer une politique et une législation sociales souples pour promouvoir **l'interaction et les échanges dans** la société civile ~~et faciliter la constitution ou l'habilitation des organisations bénévoles, tout en garantissant l'indépendance et la diversité des organisations non gouvernementales et en veillant à ce que les organisations de la société civile dont le soutien repose sur des idéologies basées sur le fondamentalisme et l'intolérance ne soient pas encouragées;~~

Paragraphe 7

Modifier le paragraphe existant comme suit :

7. *recommande vivement* aux parlements de soutenir et, si nécessaire, de développer tous les canaux **législatifs et constructifs** d'expression politique, la promotion des droits de l'homme et l'investissement dans le capital humain, par des lois, des politiques et des dispositions réglementaires promouvant la société civile;

Paragraphe 9 et 10

Supprimer les paragraphes 9 et 10.

Paragraphe 15

Supprimer le paragraphe 15.